



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25084858

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

24 JUIN 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0413.868.811

Nom
(en entier) : Réalisation Téléformation Animation

(abrégé) : Asbl RTA

Forme légale : Association Sans But Lucratif

Adresse complète du siège : 1, rue des Rêlîs Namurwès - 5000 Namur

Objet de l'acte : Démissions / Admissions / Nominations

1/ L'AG extraordinaire du 24 mars 2025 acte les éléments suivants Admissions-démissions

Sont démissionnaires Carine Soir et Valérie Ska.

Sont admis à l'assemblée générale

- Cécile Cornet - La Croix 158, 5300 Coutisse
- Pierre-Yves Dermagne - Rue du Busson 2b, 5580 Rochefort
- Géraldine Maquet - CIEP de la province de Namur, Place l'Ilon 17, 5000 Namur

L'assemblée générale est à ce jour composée des membres suivants : Nadine Bouchat, Sébastien Carboni, Cécile Cornet, Pierre-Yves Dermagne, Laurence Lesire, Philippe Mahoux, Christine Mahy, Géraldine Maquet, Michel Pauss, Antoine Piret, Catherine Thirion et Thérèse Willot.

Élection du CA

Sont élus et nommés en tant que nouveaux membres du conseil d'administration Cécile Cornet, Pierre-Yves Dermagne et Géraldine Maquet.

Les mandats des autres administrateurs sont reconduits pour une durée de deux ans.

Le conseil d'administration est à ce jour composé des membres suivants : Sébastien Carboni, Cécile Cornet, Pierre-Yves Dermagne, Philippe Mahoux, Christine Mahy, Géraldine Maquet, Antoine Piret, Catherine Thirion et Thérèse Willot.

2/ Le CA extraordinaire du 24 mars 2025 acte les éléments suivants

Élection de la présidence et de la vice-présidence

Pierre-Yves Dermagne est élu à la présidence et Cécile Cornet à la vice-présidence.

Signature au verso : Pierre-Yves Dermagne, président du CA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)